

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 21 février 2022

portant désignation du responsable des Sections
du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2204637A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2017 portant création des sections du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2017 portant désignation du responsable de la mission fonctionnelle « Etudes-conseil » du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 portant nomination, notamment, de Monsieur Alain GRAS dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;

Arrête :

Article 1er

Monsieur Alain GRAS, chef de mission de contrôle général économique et financier, responsable de la mission « Etudes-conseil », est par ailleurs chargé des fonctions de responsable des Sections du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} mars 2022.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 21 février 2022

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,

H. CROCQUEVIELLE